



Processus SUMP « Dudelange - Mobilité durable »

Dans la déclaration du collège échevinal 2018-2023, les décideurs politiques ont mentionné la phrase suivante : « Nous souhaitons créer une mobilité axée sur l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens ». Dans ce contexte, la Ville de Dudelange s'est fixé comme objectif l'élaboration d'un plan global de mobilité durable, qui s'oriente sur la directive de l'UE « SUMP » (sustainable urban mobility plan) conforme au standard européen actuel.

Le standard européen pour élaborer un plan de mobilité durable

Le « SUMP » est un plan stratégique ayant pour objectif de créer ou de préserver une qualité de vie élevée pour tous les citoyens d'une commune ou d'une région. Selon les orientations de la Commission européenne, « *un plan de mobilité urbaine durable est un plan stratégique conçu pour répondre aux besoins de mobilité des citoyens et des entreprises dans des villes et leurs environs en vue de garantir une meilleure qualité de vie. Il se fonde sur les pratiques de planification existantes et tient compte des principes d'intégration, de participation et d'évaluation.* »

L'amélioration de l'accessibilité, de la qualité de vie et enfin de la qualité de l'environnement (air, bruit, réduction des émissions et de la consommation énergétique) ainsi que le développement et l'aménagement durables de la commune en sont les pierres angulaires. L'accent est mis sur des services de mobilité durable et des solutions efficaces en termes de coûts qui s'inscrivent dans une « réflexion systémique ».

La planification de la mobilité est un champ très complexe : elle est parfois confrontée à des exigences contradictoires et porte sur des domaines tels que l'occupation des sols, l'aménagement urbain, la protection de l'environnement, l'économie, les affaires sociales, la santé, la sécurité et l'énergie.

L'approche participative en est la clé de voûte. L'objectif est d'agir de manière interdisciplinaire en intégrant tous les domaines pertinents, de communiquer et d'agir de manière transparente (utiliser des synergies). En plus de l'implication des acteurs concernés, le SUMP poursuit également l'objectif de coordonner les stratégies et les concepts déjà existants de la commune.

Les planifications à court et à moyen terme sont intégrées dans des visions et des planifications à long terme et adaptées à l'ensemble des domaines pertinents. Le SUMP poursuit aussi l'objectif de ne pas limiter la planification de la mobilité au territoire de la commune, mais de réfléchir au niveau de la région.

Dans le domaine de la mobilité, les communes et les régions partout en Europe travaillent sur base de ces orientations. Cette approche permet aux décideurs politiques de mieux faire face aux défis auxquels ils sont confrontés en raison de la crise climatique.



La mobilité durable à Dudelange

La Ville de Dudelange a lancé au début de l'automne 2020 un processus d'intégration pluriannuel intitulé « **Nohalteg Mobilitéit Diddeleng** » (Mobilité durable à Dudelange).

L'objectif de ce plan global de mobilité durable est de synthétiser, de mieux adapter les uns aux autres et de développer les études, concepts, idées et résultats issus de formats participatifs déjà existants dans le domaine de la mobilité.

Il s'agit ici du **processus innovateur de l'élaboration du plan** et non pas de la réalisation d'une étude supplémentaire dans le domaine de la mobilité. La coopération intersectorielle, la prise en compte du caractère intermodal des transports, l'importance centrale accordée à l'être humain ainsi que l'intégration des parties prenantes et des citoyens en constituent les pierres angulaires.

Un groupe de travail (SUMP-GT) a été institué pour le pilotage stratégique de ce processus. Les membres couvrent à la fois les domaines administratifs concernés et des groupes politiques.

L'intégration des parties prenantes et des citoyens dans le processus SUMP à Dudelange se fait à différents niveaux (de l'information à la participation) en faisant appel à différents médias et outils.

Aperçu des étapes du processus

Les orientations de l'UE proposent des étapes de travail pour élaborer le plan de la mobilité durable. En voici les jalons :

- Décision de la commune d'élaborer un SUMP (résolution).
- Analyse des problèmes puis définition des mesures et des possibilités qui en résultent (évaluation détaillée de la situation de départ).
- Définition des visions et des objectifs (basés sur la situation de départ).
- Élaboration d'un plan de mobilité durable accompagné d'un catalogue de mesures.
- Mise en œuvre à court, moyen et long terme des mesures, accompagnées d'un suivi continu.

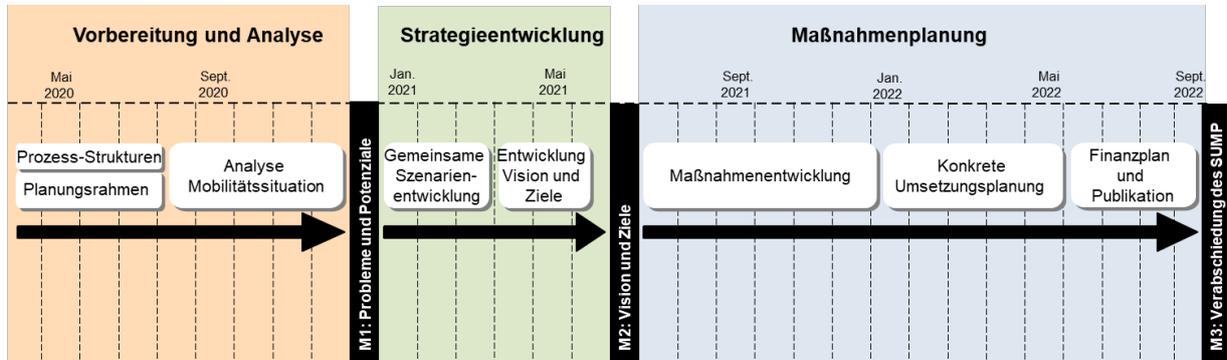


Schéma 1 Le processus SUMP jusqu'à la finalisation du plan

Préparation et analyse

Mai 2020 - Septembre 2020

Structures du processus, Cadre de planification

Analyse, état de la mobilité

M1 : Problèmes et potentiels

Élaboration de la stratégie

Janvier 2021 - Mai 2021

Élaboration conjointe de scénarios

Élaboration d'une vision et définition d'objectifs

M2 : Vision et objectifs

Planification de mesures

Septembre 2021 - Janvier - Mai - Septembre 2022

Élaboration de mesures

Planification concrète de la mise en œuvre

Plan financier et publication

M3 : Adoption du SUMP



Le groupe de travail SUMP

Une équipe de base, composée de membres de l'administration communale, soutenu par le bureau de planification de la mobilité *komobile*, est responsable du déroulement organisé et productif des étapes du processus et de l'intégration, en temps opportun, des acteurs pertinents.

Un groupe de travail (SUMP-GT) a été créé pour le pilotage stratégique de ce processus. Le groupe de travail est régulièrement informé sur le développement du projet et impliqué dans les prises de décisions stratégiques. Les membres couvrent à la fois des domaines d'administration pertinents et également des groupes politiques. L'équipe de base fait également partie du groupe de travail.

Les tâches des membres du groupe de travail SUMP :

- Participation obligatoire aux réunions du groupe de travail. Ces réunions se tiennent tous les trois à six mois.
- Participation à la discussion sur les résultats intermédiaires importants de la planification et les décisions d'orientation sur le contenu, l'échéancier et la participation d'autres acteurs (parties prenantes) et de la population.
- Flux d'informations de et vers les organes ou le groupe politique qui y sont représentés.

Membres du groupe de travail :

| Institution | Nom |
|------------------------------------|----------------------------|
| Représentante du collège échevinal | Claudia Dall`Agnol |
| Représentant CSV | Claude Martini |
| Représentante Déi Lenk | Carole Thoma |
| Représentant Déi Gréng | David Mahnen |
| Représentant LSAP | Alain Clement |
| Ingénieur de la Ville | Nic Krumlovsky |
| Service Circulation | Pit Demuth, Steven Schaack |
| Service Travaux publics | Micael Da Silva |
| Service écologique | Patrick Hoss |
| Conseiller spécialisé (komobile) | Romain Molitor |
| Accompagnement externe du projet | Liette Clees, Paul Krack |



(komobile)

Etat actuel

L'État des lieux des réseaux de mobilité à Dudelange ainsi que l'analyse des potentiels de mobilité se trouvent en phase de finalisation (étape 1). Parallèlement à cet état des lieux a été lancé un projet de participation citoyenne sur ces questions.

Début 2021, le groupe de travail a commencé à développer des modèles de mobilité. En incluant les apports issus de la participation citoyenne, il élaborera jusqu'à l'été 2021 une vision puis un schéma directeur avec des objectifs clairement définis.

Ainsi, grâce aux conclusions de l'état des lieux, de l'analyse des potentiels et du schéma directeur, le groupe de travail dressera un catalogue de mesures à réaliser.

Le plan de mobilité « Nohalteg Mobilitéit Diddeleng » est un processus continu. L'effet des mesures sera évalué et comparé aux objectifs définis au départ. Le catalogue des mesures pourra être adapté à la réalité pour mieux atteindre les objectifs fixés.